

Accommodements scolaires

Date d'adoption	Octobre 2013
Date d'entrée en vigueur	Octobre 2013
Date de la modification	Février 2017 ; juin 2017
Date d'entrée en vigueur de la modification	Février 2017 ; juin 2017
Instance responsable	Vice-décanat aux études de 1 ^{er} cycle
Instance décisionnelle	Comité de programme

Le programme de doctorat en médecine favorise une approche de discrimination positive (anti-discrimination) en favorisant des mesures remédiant aux situations inégalitaires. Elle favorise que chaque étudiant puisse entreprendre ou faire son cheminement scolaire avec des chances de réussite comparables, compte tenu de ses capacités et de ses efforts académiques et ce, peu importe son handicap, son origine sociale ou ethnique. Évidemment, dans la mesure où il est possible de le faire, car plus l'étudiant avance dans son cheminement, plus son horaire est chargé et plus il peut être difficile de répondre à tous ses besoins, particulièrement ceux rencontrés à l'externat.

Appui aux étudiants parents

À l'étape du préexternat seulement, il est possible d'ajuster les horaires des activités en sous-groupe pour aider les étudiants qui ont des enfants et qui doivent composer avec des contraintes liées aux garderies ou aux services de garde. Avant le début de la session, les étudiants dans cette situation doivent aviser la direction du programme par courriel de leurs contraintes d'horaire pour la session à venir.

Appui à l'excellence sportive

Conformément à la Politique d'appui à l'excellence sportive de l'Université Laval, le programme de doctorat en médecine soutient les étudiants qui participent à des activités sportives de haut niveau, au sein du Rouge et Or ou d'une équipe nationale. Au début de leur cheminement dans le programme de médecine, les étudiants doivent informer la direction de programme de leur appartenance à une équipe sportive de haut niveau.

Avant le début de la session, les étudiants doivent aviser la direction du programme par courriel de leurs contraintes d'horaire pour la session à venir. Le tout doit être accompagné d'un calendrier des activités d'entraînement (horaire d'entraînement et des compétitions) et une lettre de l'entraîneur.

Si des examens doivent être déplacés en raison de la tenue d'une compétition, **l'étudiant doit remplir le formulaire** « Absence aux examens ou autres formes d'évaluation » qui se trouve sur le

site Info_programme. Il doit remettre le document à l'agente de gestion des études **dès qu'il est au courant du conflit d'horaire et fournir des pièces justificatives, dont un mot de l'entraîneur**. La direction de programme effectuera les ajustements nécessaires et l'étudiant reprendra l'évaluation à la plage prévue à cet effet dans l'horaire de la session.

Appui à la recherche

Un étudiant peut faire la demande de certains accommodements s'il complète une maîtrise conjointement à son programme de doctorat en médecine que ce soit au préexternat ou à l'externat. Le programme soutient la recherche et la direction du programme planifiera un cheminement et des accommodements possibles avec l'étudiant.

Appui à la réussite

Le responsable de l'appui à la réussite a pour mandat d'offrir à tous les étudiants du programme de doctorat en médecine de l'Université Laval, particulièrement à ceux qui rencontrent des difficultés sur le plan des processus d'apprentissage, le soutien nécessaire à la pleine réussite de leurs études.

Ce responsable relève de la direction du programme. Il collabore étroitement avec celle-ci, de même qu'avec la Direction des affaires étudiantes (DAE) et l'ensemble des ressources universitaires pertinentes. Les intervenants et l'étudiant doivent respecter la Politique de confidentialité du programme de médecine afin d'assurer un bon suivi, dans l'intérêt de l'étudiant.

Le responsable de l'appui à la réussite agit auprès de la clientèle étudiante sous deux (2) modes distincts :

- **À titre de responsable de la promotion de la réussite**, il fait de la prévention auprès d'une clientèle étudiante;
- **À titre de responsable de l'appui à la réussite**, lorsqu'un étudiant est aux prises avec des difficultés d'ordre pédagogique, il intervient auprès de celui-ci à la demande de la direction du programme. Il accompagne l'étudiant dans ses démarches visant à se doter des moyens nécessaires pour remédier à ses difficultés. Il pourra ainsi, selon les situations, faire des recommandations à la direction de programme pour aider à ce que l'étudiant soit placé dans la meilleure situation possible.

L'étudiant peut être recommandé ou il peut communiquer lui-même avec le responsable du programme de l'appui à la réussite.

Implication étudiante

À l'étape du préexternat seulement, un étudiant peut faire la demande de certains accommodements pour participer à une activité particulière. Celle-ci se définit par la participation à une activité d'enseignement ou de rayonnement en lien avec le programme d'étude (participation

à un congrès, un colloque, une activité parascolaire, etc.). Toute activité particulière qui entraîne une absence ou qui a des impacts sur le déroulement de la session doit être discutée et autorisée par la direction de programme. Les critères pour autoriser ces activités sont :

- Bon rendement académique et professionnel;
- Cohérence de l'activité avec le cheminement de l'étudiant;
- But de rayonnement pour le programme de médecine;
- Activité d'envergure nationale ou internationale;
- Implication lors de cette activité à titre de leader ou de présentateur et non une simple participation;
- S'il s'agit d'un congrès pour un programme simultané d'études, il doit être en lien avec le domaine d'étude et autorisé par les deux directions.

L'étudiant doit aviser la direction au moins huit (8) semaines à l'avance et fournir les preuves d'inscription ou de participation. Si des examens doivent être déplacés, l'étudiant reprendra l'évaluation à la plage prévue à cet effet dans l'horaire de la session.

En situation de handicap

Le secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) du Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval est une ressource pour les étudiants vivant avec un handicap, un trouble d'apprentissage ou un problème psychologique. Son personnel offre aux étudiants des services et des mesures d'accommodement qui visent à pallier une limitation fonctionnelle, sans discrimination, ni privilège. Le programme suivra, dans la mesure du possible, les recommandations émises par ACSESH.

Tests de classement de l'École de langues

Les étudiants ayant droit à des mesures d'accommodements doivent se procurer une lettre d'attestation au Centre d'aide aux étudiants en prenant un rendez-vous pour faire évaluer leurs besoins. La lettre d'attestation décrivant les mesures d'accommodations consenties doit être transmise le plus rapidement possible au Centre d'évaluation de l'École de langues.

Par ailleurs, aucune mesure d'accommodation n'est accordée pendant les deux (2) semaines précédant le début de la session d'automne. Cependant, en plus des autres périodes déjà prévues à l'horaire normal des tests de classement, une (1) semaine du mois d'août sera réservée aux étudiants ayant besoin de mesures d'accommodements. Les étudiants doivent communiquer avec le Centre d'évaluation de l'École de langues-pour connaître l'horaire et fixer la date de leur test.

Observances religieuses

L'étudiant qui, en raison d'observances religieuses, ne peut se présenter à une activité d'évaluation doit en informer l'agente de gestion des études au secrétariat de la direction du programme (local

4770) dès qu'il est au courant de la situation. Selon le calendrier ou les dates de fête religieuse acceptées par l'Université Laval, la raison peut être considérée comme valable et être considérée au même titre que la Politique d'absence et reprise d'une activité d'évaluation de la direction de programme de médecine.